

Interdiction des sacs en plastique compostable dans les bacs bruns

Bien composter : à chacun son style!

L'ASSOMPTION, LE 7 FÉVRIER 2022 – La MRC de L'Assomption et les municipalités de Charlemagne, L'Assomption, L'Épiphanie, Repentigny et Saint-Sulpice adoptent une nouvelle mesure écoresponsable : l'interdiction des sacs en plastique compostable dans les bacs de matières organiques.

Ayant récemment renouvelé le contrat de gestion des matières résiduelles sur le territoire, la MRC de L'Assomption et ses municipalités ont profité de l'occasion pour adopter une nouvelle mesure et ainsi se conformer à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Ainsi, à l'instar de plusieurs autres municipalités québécoises, il est désormais interdit de déposer des sacs en plastique compostable dans les bacs bruns servant à disposer des matières organiques.

« Contrairement à la croyance populaire, les sacs de plastique que l'on dit compostables ne le sont pas vraiment... Du moins, pas dans les sites de compostage, car ils prennent beaucoup trop de temps à se décomposer. Ils engendrent des émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi que plusieurs nuisances. Tout comme les sacs en plastique conventionnel, ceux en plastique compostable altèrent la qualité du compost, occasionnent des étapes de traitement supplémentaires et finissent à l'enfouissement, » a mentionné monsieur Sébastien Nadeau, préfet de la MRC de L'Assomption et maire de la Ville de L'Assomption.

Bien composter : à chacun son style !

Afin de soutenir les citoyens dans ce changement d'habitudes bénéfique pour l'environnement, la MRC de L'Assomption suggère différentes options qui peuvent être utilisées pour faciliter le compostage. Que ce soit l'utilisation de sacs en papier conçus pour les bacs de comptoir, la récupération de vieux papiers journaux pour recueillir les matières, la fabrication de sacs en origami ou le dépôt des matières en vrac dans le bac, une foule d'alternatives existent. Les citoyens sont invités à visiter le site Web de la MRC afin de consulter les outils disponibles et les différents trucs et astuces : <https://www.mrclassomption.qc.ca/sacs-plastique-compostable>

Période de transition

Une période de transition de quelques mois est prévue afin de permettre aux citoyens de se familiariser avec les alternatives. Celle-ci prendra fin le 1er juin 2022. Par la suite, leur utilisation dans les bacs bruns ne sera plus acceptée sur le territoire de la MRC de L'Assomption.

Source : Marie-Claude Perron

Conseillère en gestion des matières résiduelles
MRC de L'Assomption
perronmc@mrclassomption.qc.ca